

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI  
Index AI : POL 10/05/98  
DOCUMENT EXTERNE  
Londres, 17 juin 1998

EMBARGO  
17 juin 1998  
10 heures GMT

Principaux événements survenus depuis la rédaction du Rapport annuel 98 d'Amnesty International

Principaux événements survenus  
entre janvier et juin 1998

AFRIQUE	page
Kenya	
Nigéria	
Rwanda	
Sierra Leone	
AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT	page
AMÉRIQUES	page
ASIE/PACIFIQUE	page
EUROPE	page

## AFRIQUE

Principaux événements survenus entre janvier et juin 1998

### Kenya

Depuis le 14 janvier, la Vallée du Rift a été le théâtre d'« affrontements ethniques » à caractère politique, présentant des similitudes avec les violences politiques qui avaient précédé le scrutin de 1992. La différence est que, cette fois, la violence a explosé après les élections de décembre 1997.

En avril, lors d'une mission de recherche menée conjointement par trois organisations – Amnesty International, Article 19 et Human Rights Watch –, les délégués ont comparé le Kenya à une « poudrière », et ont exhorté le gouvernement à cesser de diviser pour régner, car cette politique risque d'enfoncer le pays de plus en plus avant dans la violence.

La délégation, qui a rencontré plus de 200 personnes issues de tous les horizons de la société kenyanne, a jugé la situation particulièrement alarmante dans la Vallée du Rift, où des homicides continuent d'être perpétrés de manière sporadique après la récente vague de massacres. Plus d'une centaine de personnes ont été tuées et des milliers d'autres ont été déplacées depuis janvier. Dans la dernière semaine d'avril, des incidents violents ont de nouveau éclaté dans le district de Nakuru, dans la Vallée du Rift, causant la mort de plusieurs personnes, dont une jeune femme de vingt ans qui a été tuée sauvagement à l'arme blanche. Des voix se sont élevées au Kenya pour s'inquiéter de l'inefficacité des mesures prises par les autorités pour enrayer la violence.

Le 16 mai, un ancien ministre du gouvernement rwandais, Seth Sendashonga, a été abattu à Nairobi. Il a probablement été assassiné pour avoir, à maintes reprises, critiqué et dénoncé les violations des droits humains perpétrés au Rwanda. Amnesty International a instamment prié les autorités kenyennes de mettre tout en œuvre pour qu'une enquête impartiale soit ouverte dans les meilleurs délais et que les responsables de cet assassinat soient traduits en justice.

### Nigéria

Le général Sani Abacha, chef de l'État et du gouvernement militaire, est mort le 8 juin, laissant un pays meurtri par de longues années de répression. Amnesty International a exhorté le nouveau chef de l'État, le général Abdulsalam Abubakar, à rompre avec ce terrible passé et à saisir cette occasion de s'engager résolument en faveur d'un plus grand respect des droits humains.

L'Organisation a demandé au nouveau gouvernement de libérer les prisonniers d'opinion, et d'indiquer ainsi clairement à la population nigériane et à la communauté internationale son intention d'autoriser l'exercice des libertés fondamentales.

Dans un communiqué adressé à la nation tout entière, le 9 juin, le nouveau chef de l'État a déclaré que la transition vers un régime civil allait se poursuivre ; il n'a nullement fait part, toutefois, de son intention de libérer des prisonniers politiques. Le discours sur le processus de transition a été dénoncé par beaucoup comme un simple stratagème visant à maintenir les militaires au pouvoir. En avril, les cinq partis soutenus par le gouvernement, les seuls autorisés à participer au processus de transition, ont désigné le général Abacha comme leur candidat à la présidence, les autres ayant été exclus ou intimidés par des manœuvres gouvernementales.

De très nombreux prisonniers d'opinion arrêtés au cours des années précédentes sont toujours maintenus en détention dans des conditions extrêmement précaires. Au moins une dizaine de personnes auraient été abattues par la police lors de mouvements de protestation à Ibadan, et des dizaines de manifestants et de militants de l'opposition ont été interpellés au cours des dernières semaines.

Le gouvernement n'a toujours pas annoncé si la peine de mort prononcée contre l'ancien n°2 du régime, le général Oladipo Diya, et cinq autres personnes, dont un civil, allait être appliquée. Ils avaient été reconnus coupables, en avril, d'avoir fomenté un coup d'État présumé. Les six hommes avaient été jugés à l'issue d'un procès pour trahison manifestement inéquitable, qui s'était déroulé

en secret devant un tribunal militaire spécial dont les décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Le gouvernement a annoncé en mai qu'il avait libéré 142 prisonniers, conformément à l'engagement qu'il avait pris en novembre 1997 de libérer les détenus qui ne représentaient pas une menace pour l'État. Cependant, il semble que la plupart d'entre eux étaient des prisonniers de droit commun, libérés en raison de leur âge ou après avoir passé des années en prison sans avoir été jugés. Seuls quatre prisonniers d'opinion, détenus uniquement en raison de leurs convictions, ont été remis en liberté.

#### Rwanda

L'exécution publique de 22 personnes au Rwanda, le 24 avril, a porté un nouveau coup aux espoirs de paix et de réconciliation au Rwanda. Loin de vouloir éradiquer la culture de la violence, le gouvernement tend à la perpétuer.

Parmi ceux qui ont été exécutés devant la foule, figuraient de nombreuses personnes condamnées à l'issue de procès d'une flagrante iniquité. Déogratias Bizimana et Egide Gatanazi, les deux premiers accusés qui ont eu à répondre de leur participation au génocide rwandais, n'ont même pas eu droit aux services d'un avocat. Ils ont été exécutés à Kibungo. Silas Munyagishali, ancien substitut du procureur, et Virginie Mukankusi, première femme à être jugée pour sa participation au génocide, ont été exécutés à Kigali, la capitale.

Amnesty International a lancé un nouvel appel aux gouvernements influents de par le monde pour qu'ils interviennent en faveur de plus d'une centaine de personnes condamnées à la peine capitale, et en faveur des milliers d'autres qui risquent de connaître le même sort sur l'ensemble du territoire rwandais.

L'Organisation continue de faire campagne pour que les responsables de la mort d'un million de personnes, victimes du génocide de 1994, soient traduits en justice. Elle demande également à la communauté internationale d'apporter son soutien au Rwanda pour que celui-ci organise des procès équitables dans les meilleurs délais, à l'issue desquels aucun châtiment inhumain ne sera prononcé.

Des délégués d'Amnesty International se sont récemment rendus au Rwanda et ont constaté que le nombre de "disparitions" avait sensiblement augmenté dans l'ensemble du pays, y compris dans la capitale.

Les premiers mois de l'année 1998 ont également été marqués par la poursuite des massacres de civils sans défense, imputables aux soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et aux groupes d'opposition armés, dans le cadre de l'escalade du conflit armé qui sévit dans le Nord-Ouest. Une course des seuls mois de janvier et février, plusieurs centaines de civils non armés ont été tués.

#### Sierra Leone

Détentions arbitraires, tortures et homicides se sont poursuivis au même rythme qu'en 1997. Ces violations des droits humains sont le lot des Sierra-Léoniens depuis que l'Armée Forces Revolutionary Council (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées), allié au groupe d'opposition armé du Revolutionary United Front (RUF, Front révolutionnaire uni), s'est emparé du pouvoir en mai 1997.

À Kenema (province de l'Est), plusieurs responsables locaux, y compris le président du Conseil municipal, B.S. Massaquoi, qui étaient accusés de soutenir une force de défense civile fidèle au président déchu, Ahmad Tejan Kabbah, ont été arrêtés en janvier et torturés. B. S. Massaquoi a été assassiné par des membres du RUF le 8 février.

Quelques jours plus tard, l'AFRC et le RUF ont été chassés du pouvoir par la force d'intervention ouest-africaine, l'ECOMOG, déployée en Sierra Leone. Alors que l'AFRC et le RUF se retiraient de Freetown, la capitale, leurs combattants ont tué, violé et mutilé des centaines de civils. De terribles atrocités ont été commises dans l'est et le nord du pays.

À Yifin, dans la province du Nord, au moins 200 civils non armés ont été tués lors de l'attaque de

leur village à la fin du mois d'avril. Le nombre des victimes ne cesse d'augmenter à mesure que la violence devient endémique dans la province du Nord.

Plusieurs centaines de victimes – écoliers, mères de famille, agriculteurs, commerçants – sont actuellement soignées à l'hôpital à Freetown, à Makni et à Magburaka après avoir subi des mutilations ou des tentatives de mutilation, ou après avoir été blessés par balle ou à coups de machette. Les bras, les pieds, les oreilles tranchés sont chose fréquente. Selon les témoignages de survivants, des femmes et des enfants, après avoir été rassemblés, ont été enfermés dans une maison qui a ensuite été incendiée. Des femmes ont été violées et victimes d'autres formes de sévices sexuels. Certains hommes qui refusaient de violer les femmes de leur propre famille auraient eu les bras sectionnés.

Certains victimes ont marché pendant des jours, parfois des semaines, avant de pouvoir recevoir des soins. D'autres, qui se comptent peut-être par centaines, se sont réfugiés dans la brousse. Depuis avril 1998, quelque 250 000 réfugiés sierra-léoniens sont arrivés en Guinée et au Libéria, deux pays voisins de la Sierra Leone. Nombre d'entre eux avaient eu un ou plusieurs membres tranchés ou portaient des traces de lacérations profondes ; ils étaient malades, affamés et épuisés après avoir passé des semaines dans la brousse.

Une délégation d'Amnesty International qui s'est rendue en Sierra Leone au mois de mai a rencontré plusieurs victimes de ces atrocités.

## AMÉRIQUES

Principaux événements survenus entre janvier et juin 1998

### Colombie

Les assassinats de Jesús María Valle, en février, et de Eduardo Umaña Mendoza, en avril, deux des avocats défenseurs des droits humains les plus connus de Colombie, illustrent de manière éloquent le sort des militants des droits fondamentaux, qui sont de plus en plus souvent pris pour cibles dans ce pays. Les manœuvres incessantes de harcèlement et d'intimidation dont ils sont victimes se multiplient : menaces de mort répétées, détentions arbitraires, "disparitions" et assassinats de sang-froid sont autant d'agissements destinés à les réduire au silence et à ruiner leurs efforts.

Cette campagne d'extermination ne vise pas seulement les défenseurs des droits humains. Les organisations paramilitaires, qui opèrent avec le soutien ou l'assentiment des forces armées colombiennes, ont multiplié leurs attaques contre la population civile dans les zones rurales du pays. Le 4 mai, un groupe paramilitaire composé de 200 hommes a tué au moins 18 habitants du village de Puerto Alvirá, dans la municipalité de Mapiripán (département du Méta). Huit autres villageois ont "disparu" et quatre ont été grièvement blessés. Le médiateur avait pourtant maintes fois prévenu le gouvernement que le village risquait d'être attaqué de manière imminente, mais les autorités n'avaient pris aucune mesure pour empêcher l'attaque ou protéger la population. Lors d'une incursion lancée le 16 mai dernier, des forces paramilitaires ont tué ou fait "disparaître" 36 personnes dans la ville pétrolière de Barrancabermeja (département de Santander).

Toujours en mai, la 20<sup>e</sup> brigade de renseignements de l'armée a été démantelée, après qu'une information judiciaire eut établi que des membres de cette brigade étaient impliqués dans de graves violations des droits humains, notamment le meurtre, en novembre 1995, du dirigeant du Parti conservateur, Alvaro Gómez Hurtado.

### Guatemala

Le meurtre de l'évêque auxiliaire Mgr Juan Gerardi, le 26 avril, a rappelé au monde que l'histoire tragique du Guatemala n'appartenait pas encore au passé. Cet homme a été tué deux jours à peine après avoir présidé la réunion de présentation du projet de récupération de la mémoire historique mené à bien par plusieurs diocèses. Il s'agit d'un rapport sur les violations des droits humains commises pendant la "sale guerre" au Guatemala, établissant la responsabilité de l'armée dans environ 90% des atteintes ayant fait l'objet d'investigations.

Environ trois semaines plus tard, le meurtre a été revendiqué dans un communiqué par le Jaguar Justiciero (le Jaguar justicier). De tels noms ont été utilisés au fil des ans pour attribuer la responsabilité de menaces de mort, de "disparitions" et de meurtres à de prétendus escadrons de la mort. En réalité, Amnesty International a découvert que la grande majorité de ces violations, prétendument commises par des escadrons de la mort, étaient le fait de membres des forces de sécurité agissant en civil mais sur ordre de leurs supérieurs. L'Organisation a demandé que ceux qui sont à l'origine du communiqué du Jaguar justicier soient identifiés et traduits en justice.

Au vu de certaines informations selon lesquelles des menaces de mort ont été adressées ultérieurement à l'évêque Mgr Próspero Peñados ainsi qu'à d'autres, il était à craindre que les défenseurs des droits humains, notamment ceux qui ont participé au processus de clarification historique au Guatemala, ne soient en danger imminent.

Le 10 février, Manuel Martínez Coronado, un paysan pauvre d'origine indigène, a été exécuté par injection létale. Il s'agissait de la première exécution de ce genre dans le pays. Elle a été retransmise en direct à la radio et à la télévision ; les auditeurs et téléspectateurs pouvaient entendre les trois enfants du condamné et leur mère qui sanglotaient dans la salle d'observation réservée à la famille pendant l'exécution. Bien que les autorités aient affirmé que l'exécution serait indolore et ne « durerait que 30 secondes », la mise à mort de Manuel Martínez Coronado a duré dix-huit minutes.

### Mexique

Au cours des derniers mois, un nombre croissant d'étrangers venus observer la situation des

droits humains ont été expulsés du Mexique. Les choses sont devenues encore plus difficiles à partir du mois de mai, date à laquelle il est devenu obligatoire pour les défenseurs des droits humains de nationalité étrangère d'obtenir des visas spéciaux pour entrer au Mexique.

Aux termes de cette nouvelle réglementation, sans précédent dans les Amériques, toute personne souhaitant mener des recherches sur les droits humains dans le pays doit obligatoirement fournir aux autorités son programme de travail détaillé et limiter la durée de son séjour à un maximum de dix jours. Ces mesures risquent d'entraver sérieusement le travail des défenseurs internationaux des droits humains en les empêchant d'assurer le suivi des informations relatives aux violations. En outre, la nécessité d'annoncer son voyage trente jours à l'avance empêche clairement les défenseurs des droits humains et les ONG de réagir rapidement en cas de crise.

États-Unis d'Amérique

Le 14 avril, au mépris d'une décision rendue par la Cour internationale de justice, l'État de Virginie a exécuté Ángel Francisco Brzard, un ressortissant paraguayen né en Argentine, qui avait été condamné à mort après avoir été privé du droit de bénéficier de l'assistance de son consulat – droit découlant d'un traité international.

Aucun autre exemple récent concernant l'exécution d'un condamné aux États-Unis n'illustre plus clairement le double langage des autorités américaines, qui prennent fait et cause pour les droits humains à l'étranger, mais pour lesquelles la pratique est tout autre dans leur propre pays. Le gouvernement des États-Unis se présente comme l'un des chefs de file mondiaux de la protection des droits humains. Cependant, lorsqu'il est confronté à une injonction de la plus haute Cour de justice du monde lui ordonnant expressément de ne pas procéder à une exécution, il choisit de ne pas respecter ses obligations découlant des traités internationaux.

Le gouvernement des États-Unis a exécuté 28 personnes à ce jour en 1998. La dernière exécution en date est celle de Robert Carter, exécuté le 18 mai dernier au Texas. Non seulement cet homme était mineur au moment du crime, mais il n'a pas été bien défendu par son avocat pendant son procès. Par ailleurs, il avait été établi que cet homme était atteint d'arriération mentale et de graves lésions cérébrales. Il avait également été victime de sévices étant enfant. Le 3 février, Karla Faye Tucker a été exécutée au Texas : il s'agissait de la première femme mise à mort dans cet État depuis 1863.

## ASIE

Principaux événements survenus entre janvier et juin 1998

### Cambodge

Malgré la mort de Pol Pot le 16 avril, les auteurs d'atteintes aux droits humains ont continué d'échapper aux tribunaux en toute impunité et la population vivait toujours dans la crainte.

Le 30 avril, Amnesty International a salué avec un optimisme prudent l'information selon laquelle le Conseil de sécurité pourrait bientôt débattre d'une résolution sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre au Cambodge. Notant que selon un projet de résolution, il serait question de traduire en justice certains des auteurs de ces crimes, l'Organisation a instamment demandé que le tribunal mis en place, quel qu'il soit, ne s'attache pas à des considérations politiques et soit en mesure de juger tous ceux qui ont commis de tels crimes au cours des trois dernières décennies. Amnesty International affirme depuis longtemps que l'impunité a joué un rôle destructeur dans la société cambodgienne et que la protection des droits humains de tous les Cambodgiens, à l'avenir, dépend de la capacité à déférer à la justice tous les responsables de violations.

L'attentat contre un militant des droits de l'homme travaillant pour les Nations unies, le 3 avril, à Phnom Penh, est venu s'ajouter à la longue liste des violations de ces droits imputées aux forces de sécurité, qui savent qu'elles n'auront pas à rendre de comptes. Les défenseurs des droits de la personne humaine travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles et dangereuses, et sont ouvertement ou indirectement victimes de menaces.

### Indonésie

Les 32 années de domination exercée par le président Suharto, dont le pouvoir reposait sur la répression et l'exclusion, ont pris fin avec la démission de ce dernier, le 21 mai, sur fond de pressants appels demandant une réforme politique et économique.

Le régime de Suharto a laissé un lourd héritage : des centaines de prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques condamnés à l'issue de procès iniques, une législation qui autorise l'emprisonnement des détracteurs pacifiques du régime, un système judiciaire faible et partial, et une armée qui se considère comme au-dessus des lois.

La démission de Suharto a été largement perçue comme ouvrant la voie à une plus grande liberté politique. Amnesty International a souligné qu'il fallait tirer profit de la dynamique qui joue actuellement en faveur d'une véritable réforme. Les gouvernements qui, pendant le déclin du régime de Suharto, demandaient instamment qu'une réforme politique fondamentale soit menée dans le pays devraient continuer à intervenir jusqu'à ce qu'une telle réforme soit mise en œuvre.

Le 4 juin, Amnesty International et Human Rights Watch (Observatoire pour les droits de l'homme) ont invité le président Habibie à se démarquer des violations commises par son prédécesseur et père spirituel et à libérer tous ceux qui sont toujours incarcérés pour avoir exprimé leurs opinions de manière pacifique. Au 1<sup>er</sup> juin, il n'en avait fait libérer que quatre : Muehtar Pakpahan, dirigeant syndical ; Sri Bintang Pamungkas, ancien député et dirigeant du Parti démocratique unifié d'Indonésie (PUDI) ; Nuku Solziman, militant politique ; et Andi Syahputra, imprimeur d'un magazine alternatif.

Le gouvernement a non seulement annoncé que certains prisonniers seraient libérés, mais il a en outre indiqué que certains textes de loi, dont la loi contre la subversion, seraient réexaminés – ce qui n'a pas encore été fait à ce jour. Le procès de 19 soldats devant un tribunal militaire pour leur participation au meurtre de six étudiants à Djakarta, le 12 mai, a été ouvert. Cependant, rien ne permet de dire à l'heure actuelle que le gouvernement du président Habibie entend traduire en justice tous les militaires responsables de violations commises par le passé.

### Malaisie

Les autorités malaisiennes ont intensifié leurs efforts pour expulser tous les étrangers en situation irrégulière. Le 26 mars, la police a mené une opération de grande envergure pour renvoyer de force dans leur pays plus de 500 Indonésiens originaires de la province d'Aceh, qui étaient détenus dans des camps d'immigration dans tout le pays. Huit d'entre eux ont trouvé la



mort, et de nombreux autres ont été blessés, ce qui a soulevé de graves questions concernant le degré auquel la force a été utilisée pendant cette opération.

Les craintes que des demandeurs d'asile faisant partie de ce groupe ne soient victimes de violations de leurs droits fondamentaux se sont renforcées lorsque les Indonésiens de l'Aréh ont été placés en détention au secret à des fins d'interrogatoire à leur retour en Indonésie. La plupart ont ensuite été relâchés, tout en restant soumis à une surveillance de la part des militaires locaux. Le sort de certains membres de ce groupe reste toujours inconnu.

Le 1<sup>er</sup> avril, Amnesty International a contesté la décision de condamner le député de l'opposition Lim Guan Eng à trois ans d'emprisonnement pour des motifs qu'elle considère être d'ordre politique. Les faits qui lui étaient reprochés semblaient refléter la volonté non seulement de réduire au silence un opposant notoire, mais aussi de dissuader toute personne d'exprimer une opinion critique. Lim Guan Eng a passé une nuit en prison avant d'avoir rassemblé la caution nécessaire à sa libération. Il est actuellement en liberté en attendant qu'il soit statué sur son appel.

## EUROPE

Principaux événements survenus entre janvier et juin 1998

République fédérative de Yougoslavie - province du Kosovo

Dans la province yougoslave du Kosovo, plus de 250 membres de la communauté albanaise auraient été tués depuis février 1998 et le début des affrontements entre la police et des membres armés de la communauté albanaise, dont certains appartenaient à l'Ushtria Çlirimtare e Kosovës (UÇK, Armée de libération du Kosovo). Le nombre de victimes de ce conflit s'accroît de jour en jour. La police a tué, torturé ou maltraité des Albanais de souche en représailles à des attaques dont elle avait fait l'objet. Une quarantaine de Serbes, dont 14 policiers, auraient été tués par des membres armés de la communauté albanaise depuis le début de l'année. Plus de 50 000 Albanais de souche auraient été soumis à des déplacements forcés.

Entre le 28 février et le 6 mars, la police a tué au moins 80 membres de la communauté albanaise dans les villages de Likosane, Circe et Donji Prëkaz, en Drenica, une région du Kosovo. Même si les données recueillies sur cette affaire étaient incomplètes, il apparaissait clairement qu'une proportion importante des victimes, parmi lesquelles figuraient au moins 12 femmes et 11 enfants, n'avait aucun lien avec les attentats. De fait, une mission d'Amnesty International s'est rendue dans le pays en mars et a recueilli des récits de témoins qui décrivaient la façon dont les policiers avaient tué certaines des victimes.

La police a roué de coups des manifestants appartenant à la communauté albanaise, dont des femmes, qui protestaient contre les homicides et la montée de la violence policière. En mars, un manifestant a été abattu à Prëce et cinq autres ont été blessés par des policiers. Les affrontements avec la police et l'armée yougoslave n'ont pas cessé à la suite de ces incidents ; des informations ont continué de faire état d'homicides illégaux probables. À la fin du mois de mars, par exemple, trois hommes appartenant à la communauté albanaise, sans armes, auraient été abattus alors qu'ils fuyaient le village de Glodjane, près de Dëcani. Des enfants ont été utilisés comme boucliers humains lors de cette affaire. Par ailleurs, selon certaines informations, l'UÇK aurait enlevé des Serbes et les aurait maltraités.

Bien qu'il soit apparu dans de nombreux cas que la ligne d'action adoptée par la police consistait à tirer plutôt que de faire des prisonniers, des dizaines d'hommes accusés de « terrorisme » ont cependant été arrêtés. Certains hommes qui auraient été enlevés par des policiers sont toujours portés manquants. Au mois de mai, Amnesty International a demandé que la justice soit rendue "sans recours à la matraque", alors que devaient s'ouvrir dans la province des procès qui risquaient d'être inéquitables et de déboucher sur la condamnation de détenus qui avaient été torturés lors de leurs interrogatoires.

Turquie

L'irresponsabilité des autorités turques a créé le climat dans lequel a pu se produire, le 12 mai, l'attentat contre Akin Birdal, président de l'Insan Haklari Derneği (IHĐ, Association turque pour la défense des droits humains). Akin Birdal a été touché par six balles tirées par deux assaillants qui ont pénétré au siège de l'association, à Ankara.

Non seulement les autorités n'ont jamais rien fait pour enquêter sur des attentats mortels commis antérieurement contre des responsables de l'association ou pour condamner ces homicides, mais les hautes instances judiciaires avaient manifestement laissé filtrer des informations mettant en cause Akin Birdal de façon fallacieuse mais extrêmement dangereuse. Ces allégations se trouvaient dans des aveux censés avoir été faits par un ancien responsable militaire du Partiya Karkerên Kurdistan (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), récemment tombé entre les mains des forces de sécurité. Bien que la législation turque prévoit que les éléments recueillis au cours de l'enquête préliminaire sont confidentiels, ces déclarations, selon lesquelles Akin Birdal et d'autres personnalités connues pour leurs critiques à l'égard du gouvernement auraient soutenu activement

le PKK, ont reçu une grande publicité.

Pendant qu'Arkin Birdal luttait contre la mort, le Premier ministre Mesut Yilmaz n'a pas hésité à aller encore plus loin dans ces graves allégations en expliquant l'attentat par « des dissensions internes » entre des personnes liées au PKK. En fait, sept hommes proches de groupes politiques de droite, dont un gendarme, ont été arrêtés peu après et inculpés d'avoir organisé et commis cette tentative d'assassinat.

## AFRIQUE DU NORD/MOYEN-ORIENT

### Principaux événements survenus entre janvier et juin 1998

#### Algérie

Les attaques lancées par des groupes armés et les opérations « antiterroristes » menées par les forces de sécurité et les milices armées par l'État ont fait plus d'un millier de morts pendant les cinq premiers mois de l'année. Des centaines de civils, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, ont été tués dans des offensives lancées pour la plupart de nuit, par des groupes armés qui ont systématiquement réussi à prendre la fuite sans être inquiétés.

Les autorités algériennes ont attribué la responsabilité de l'ensemble de ces attaques à des groupes armés tels que le Groupe islamique armé (GIA). Toutefois, à ce jour, personne n'a été déféré à la justice pour répondre des massacres perpétrés récemment ou au cours des années précédentes.

L'armée, les forces de sécurité et les milices armées par l'État ont tué des centaines de personnes dans le cadre d'opérations « antiterroristes ». Dans la plupart des cas, les autorités n'ont fourni aucune information ni sur l'identité des victimes, ni sur les circonstances de leur mort.

En février et en avril, le pouvoir algérien a reconnu que de très nombreux membres des forces de sécurité et des milices armées par l'État avaient été arrêtés pour des crimes commis depuis 1995, et précédemment imputés à des groupes armés tels que le GIA, notamment des meurtres et des viols. Les pouvoirs publics algériens ont cependant refusé d'indiquer de quels cas précis il s'agissait et de révéler l'identité des auteurs de ces agissements.

#### Israël et Territoires occupés

En 1998, Israël a continué de fait à légaliser des pratiques qui constituent des violations des droits les plus fondamentaux de la personne humaine.

Ainsi, le projet de loi relatif au Service de sécurité intérieure (Shin Bet), adopté au mois de février, vise à légitimer une fois de plus le recours à la torture pendant l'interrogatoire de personnes détenues par Israël « pour des raisons de sécurité » et à permettre aux auteurs de ces sévices de s'y livrer en toute impunité. Le 18 mai, le Comité des Nations unies contre la torture a de nouveau appelé l'État hébreu à renoncer immédiatement à la pratique de la torture et des mauvais traitements pendant les interrogatoires.

Les conclusions de la commission chargée de l'enquête officielle sur la tentative avortée d'assassinat par le Mossad (Service de renseignements) du dirigeant du Hamas (Mouvement de la résistance islamique), Khaled Mechaal, ont été rendues publiques le 17 février. La commission s'est davantage penchée sur l'échec de cette attaque que sur son illégalité. En déclarant qu'elle « ne remettait pas en question cette politique », la commission a sanctionné de fait les meurtres commis avec l'aval de l'État.

Dans un arrêt rendu public le 6 mars, la Cour suprême israélienne a autorisé le gouvernement à retenir en otages 10 détenus libanais afin qu'ils servent de « monnaie d'échange » pour la libération de militaires israéliens portés disparus, légitimant ainsi de manière explicite le recours aux prises d'otages. Cela fait maintenant douze ans que ces détenus sont incarcérés sans jugement, souvent au secret et dans des lieux de détention inconnus.

Pour finir sur une note plus positive, réjouissons-nous pour Mordchai Vanunu, qui a été autorisé pour la première fois, le 13 mars, à quitter la cellule où il était maintenu à l'isolement depuis plus de onze ans. Amnesty International a appelé les autorités israéliennes à faire un pas de plus et à lui rendre la liberté, en réparation des violations des droits humains dont il a été et demeure victime. Nombre de personnes maintenues en détention administrative depuis de longues années ont également été remises en liberté, mais plus de 120 autres sont toujours incarcérées.

#### Syrie

Le gouvernement syrien a pris une initiative positive en relâchant le 30 mai les prisonniers

d'opinion Riad al Turk, Aktham Nuaysa et Khalil Brayez, ainsi que plusieurs dizaines de prisonniers politiques.

Riad al Turk, avocat âgé de près de soixante-dix ans, était détenu depuis 1980 sans inculpation ni jugement, en raison des liens qu'il entretenait avec un parti politique interdit, Al Hizb al Shugui-al Maktab al Siyassi (Parti communiste-bourgeois politique, PCBP). Il aurait été torturé au cours de sa détention et il semblerait que son état de santé soit préoccupant. Aktham Nuaysa, avocat proche de la cinquantaine, purgeait une peine de neuf ans d'emprisonnement pour avoir collaboré avec les Lijan al Difaa an al Hurriyat al Dimuqratiya wa Huquq al Insan fi Suriya (Comités de défense des libertés démocratiques et des droits humains en Syrie), plus connus sous le sigle CDF. Condamné en 1991 au terme d'un procès d'une flagrante iniquité, il avait en outre été torturé au début de sa détention. Ancien officier de l'armée syrienne et écrivain âgé d'une soixantaine d'années, Khalil Brayez a été, quant à lui, relâché au terme de vingt-sept ans d'emprisonnement, soit plus de douze ans après l'expiration de sa peine.

Amnesty International demeure toutefois préoccupée par le maintien en détention de nombreux prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, condamnés à l'issue de procès iniques. D'après les informations recueillies par l'Organisation, la quasi-totalité d'entre eux ont été victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Amnesty International Report 1998 Updates: Selected events covering the period from January to June 1998. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juin 1998. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :